

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 40 Formation pratique: agir en tant que sage-femme 3

Code	PAMI3B40SF	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	26 C	Volume horaire	630 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sandrine MATHOT (sandrine.mathot@helha.be) Christine KNAPCZYK (christine.knapczyk@helha.be) Kirby BULTOT (kirby.bultot@helha.be) Caroline PIERSON (caroline.pierson@helha.be) Laurie DEWULF (laurie.dewulf@helha.be) Coralie DUBOIS (coralie.dubois@helha.be) Julie LEBAILLY (julie.lebailly@helha.be)		
Coefficient de pondération	260		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Selon le référentiel de compétences intégré interréseaux, nous attendons des étudiants du bloc 3 qu'ils maintiennent les acquis des années précédentes.

Les aptitudes et les attitudes à développer et à acquérir durant le bloc 3 sont les suivantes : l'étudiant est amené à agir de façon autonome ou accompagnée dans plusieurs situations, de façon globale, autant dans l'eutocie que dans la dystocie.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
- 1.2 2. Contribuer au compagnonnage par les pairs
- 1.3 3. Développer son identité professionnelle

Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

- 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession
- 2.2 2. Pratiquer une démarche éthique

Compétence 3 **Participer à la gestion humaine, matérielle et administrative**

- 3.1 1. Planifier son travail en tenant compte des situations et des impératifs organisationnels
- 3.2 2. Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
- 3.3 3. Participer à la démarche qualité

Compétence 4 **Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.**

- 4.1 1. Rechercher les informations à partir des sources de données
- 4.2 2. Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) diagnostic(s)
- 4.3 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer
- 4.4 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement

Compétence 5 **Réaliser les prestations techniques en période préconceptionnelle, pré, per et post**

natale et prodiguer les soins généraux, spécifiques et obstétricaux requis

- 5.1 1. Préparer et exécuter la prestation en utilisant les ressources à disposition
- 5.2 2. Assurer le suivi des prestations techniques
- Compétence 6 **Réaliser une démarche de promotion et d'éducation pour la santé individuelle et collective**
- 6.1 1. Identifier les besoins, les ressources et les représentations du public cible
- 6.2 2. Concevoir des stratégies pédagogiques et psycho-affectives
- 6.3 3. Mettre en œuvre les interventions
- 6.4 4. Evaluer et réajuster le processus et/ou stratégies mises en œuvre durant et après l'intervention
- Compétence 7 **Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel**
- 7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données
- 7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré
- 7.3 3. Développer la relation d'aide
- Compétence 8 **Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes**
- 8.1 1. Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes

Acquis d'apprentissage visés

Dans un contexte supervisé, l'étudiant :

- Réalise une démarche clinique globale en collaboration, durant les périodes préconceptionnelles, prénatales, perinatales et postnatales.
- Assure le suivi et l'accompagnement d'une parturiente et de son/ses enfant(s) à naître (accueil, travail et post-partum immédiat).
- Assure la surveillance globale de plusieurs accouchées et de leurs nouveaux-nés jusqu'au retour de couches.
- Prend soin d'un nouveau-né hospitalisé en néonatalogie, appareillé et présentant un problème de santé.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : PAMI2B21SF, PAMI2B22SF, PAMI2B23SF, PAMI2B24SF, PAMI2B27SF

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI3B40SFA	Prestations techniques en obstétrique et en néonatalogie	42 h / 3 C
PAMI3B40SFB	AIP Enseignement clinique: stages, séminaires et activités d'intégration associées	426 h / 23 C
PAMI3B40SFC	Travail personnel d'intégration des compétences	150 h / 0 C
PAMI3B40SFD	Séminaires 3: Titulariat	12 h / 0 C

Contenu

Prestations techniques en néonatalogie:

Analyse des courbes de percentiles
Administration des médicaments au nouveau-né en IVD et IVL
Soins d'hygiène en incubateur
Soins d'hygiène sur table chauffante
Bain emmaillotté
Mise en place de la sonde gastrique
Mise en place d'un cathéter veineux périphérique
Ponction sanguine (microméthode et en veineux)
Soins au nouveau-né sous oxygénothérapie
Réanimation néonatale : mises en situation

Prestations techniques en obstétrique

- 1 – rappel de 2BSF : ouverture set stérile, manipulation des pompes à débit contrôlé, rappel sur le sondage urinaire en situation obstétricale, rappel sur transfusion sanguine
- 2 – rédaction d'une check liste de vérification de salle de naissance (gestion de salle), assistance Anesthésie Loco-Régionale
- 3 – approche gestes perpartum : TV, RAPE, électrode interne, Ph au scalp, Rappel sur l'administration des traitements en cas de déclenchement
- 4 – simulation sur mannequin de l'accouchement sommet fléchi OP ,

Atelier d'écriture professionnelle : tenue du Dossier Obstétrical, partogramme
5 - simulation sur mannequin : accouchement sommet fléchi OS
Gestuel de la délivrance
Prélèvement au cordon et placentaire
6 - Simulation de l'assistance accouchement instrumenté
7 - Pratique de l'épisiotomie et sutures.
Réflexion sur le rôle de l'étudiante sage-femme en cas de césarienne en urgence

Démarches d'apprentissage

Démonstrations des techniques, exercices, manipulations

Dispositifs d'aide à la réussite

disponibilités de l'enseignant et du titulaire
lecture des supports en ligne et exercices proposés

Sources et références

Référentiel de compétences intégré interréseaux pour le bachelier sage-femme

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Activité d'apprentissage "PT en néonatalogie" et "PT obstétrique" : Fiches techniques.

Règlement général de stage : 2022-2023

Carnets de stage 2022-2023

Consignes + grille d'évaluation des rapports 2022-23

4. Modalités d'évaluation

Principe

La validation des 8 compétences est notifiée au terme du parcours continu de l'étudiant.e.

L'évaluation des compétences est diagnostique et centrée sur la collecte d'indicateurs évaluant les niveaux de maîtrise des critères : L'étudiant.e a la possibilité à différents moments de son parcours de démontrer la maîtrise de ses compétences.

La note finale attribuée à chaque compétence sera déterminée par le conseil de stage. Elle tiendra compte des estimations diagnostiques notifiées aux compétences mais également du profil de l'étudiant (évolution et progression durant l'année académique, positionnement face à l'erreur...).

Pour valider le parcours, Les compétences 1 et 2 ne doivent pas avoir été activées.

Dans le cadre de l'évaluation par compétences, le parcours de stage de l'étudiant.e est continu et ne peut être substitué par une évaluation ponctuelle.

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement intégrée, l'étudiant est tenu d'atteindre la maîtrise minimale des compétences et acquis (note égale ou supérieur à 10/20) décrits dans la fiche ECTS. La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage lors des concertations faisant suite à la session d'examens. La note est reportée et analysée lors des délibérations par le jury.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Pondérations

	Q1	Q2	Q3
--	----	----	----

	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc		Evc		Evc	Aucune
Période d'évaluation	Stg	continue	Stg	continue	Exm	Aucune

Evc = Évaluation continue, Stg = Stages, Exm = Examen mixte

Dispositions complémentaires

La possibilité d'une seconde session n'est pas envisageable pour le parcours de stage du bloc 3 car il s'agit d'un parcours continu. La maîtrise des acquis d'apprentissage ne peut donc se vérifier par une évaluation ponctuelle en seconde session. La note obtenue en première session sera donc reportée en seconde session, quand bien même si celle-ci est inférieure à 50%.

Pour les modalités spécifiques, se référer aux documents:

- Annexe I de la fiche ECTS intitulé : Modalités d'évaluation UE 40 Bloc 3 (PAMI4B40SF 2022-2023) : Agir en tant que sage-femme 3 - enseignement clinique, stages, séminaires et activités d'intégration associées. Prestations techniques en obstétrique et néonatalogie d'évaluation) et aux documents de stage disponible sur ConnectED.
- Fiche individuelle liée aux UE de formations pratiques : agir en tant que sage-femme
- Evaluation continue des compétences 1 et 2 Bachelier : sage-femme

Documents que l'étudiant a reçu, signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage de l'UE contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement des 8 compétences définies dans la fiche de l'unité d'enseignement.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).